baisse ou d'une hausse de 10 à 45 centines sur la *laine en suint* dans la même année.

Il existe une *loi implacable* d'où découle la hausse ou la baisse.

Les *prix maxima* mettent :

En 1869 à 1.02 1/2 le kilo de laine en suint
En 1870 à 1,25 —
En 1885 à 1,20 —
En 1886 à 1,05 —

Les prix maxima le fournissent :

En 1865 à	1.975	en 1874 à	2.175
» 1866 à	2.10	» 1875 à	2.00
» 1871 à	2.375	» 1880 à	2.15
» 1872 à	2.70	» 1881 à	2.00
» 1873 à	2.20		

Est-il possible d'endiguer, au moyen de droits, une matière aussi variable ? Non. De 1.02 1/2 à 2.70, diff. 1.675 (1)

Si la baisse se produit, à cause de la trop grande production, sur la laine de la Plata, cette baisse entraînera fatalement les cours de la laine française qu'on ne pourra jamais maintenir, quoi qu'on fasse, à une hauteur factice.

Si la hausse, au contraire, se fait, les différences en plus obtenues par les producteurs seront toujours plus considérables que les droits de douane, et ces droits se montreront ce qu'ils sont réellement, une barrière gênante et inefficace.

***

La loi mystérieuse dont il s'agit est celle qu'on désigne, en économie politique, par ces mots : *offre et demande*. Benjamin Franklin disait : « entre *vous* » *m'offrez* et *je vous offre*, il y a une différence de » cinq pour cent. »

On ne produit pas avec excès sans qu'il en résulte de la gêne. Le trop plein amène infailliblement l'offre et la baisse. Le travail de nuit jette sur le marché des quantités qui détruisent ce qu'a produit le travail de jour, parce qu'il y a excès de production. Les grandes crises amènent fatalement un ralentissement d'affaires et les pertes qui s'ensuivent déterminent de nouveaux achats et une nouvelle ascension du cours.

En tout cela, les droits fiscaux ne comptent pas plus que le jeu de cartes dans la main des joueurs. Ces droits sont un malheur dans les années prospères, c'est-à-dire les cinq sixièmes du temps, alors que pour diminuer leurs frais et leurs lourdes charges, les industriels prennent tous les moyens possibles d'augmenter leur production.

On n'arrête pas impunément un train en marche, une voiture qui roule, un cheval lancé au galop, une maison ayant ses habitudes, sa clientèle, son crédit et des débiteurs. C'est pourquoi les crises sont redoutables ; la mévente provoque l'offre, la baisse suit, la gêne commence, la ruine se produit.

Est-ce au commerce ainsi mis à l'épreuve, est-ce à l'industrie flagellée que l'agriculture, le plus tranquille et le plus heureux des métiers, doit demander la paix, la richesse, l'avenir ? Non, c'est au travail, à l'instruction, au progrès des méthodes nouvelles, aux matières qui réparent les forces variables du sol.

EMILE LEFEBVRE et Cie.

(1). 1 fr.675 sur le brut, c'est une différence de 6 fr. par k. de laine peignée.

LES « CHAPONS »

On parle beaucoup, depuis quelques jours, d'une pièce antipatriotique, jouée au Théâtre-Libre dirigé par M. Antoine, et qui a pour titre les « Chapons ».

Nous empruntons à M. Sarcey le compte rendu de la représentation.

« Je ne dirai pas grand'chose de ce dernier ouvrage. M. Antoine a eu tort de le jouer, à moins qu'il n'ait eu pour arrière-pensée de démontrer au public combien était nécessaire le maintien de la censure. Au Théâtre-Libre, où il n'y a que des invités, où les pièces ne se doivent jouer qu'une fois, la censure n'a point à viser les œuvres représentées; le directeur est donc libre. Par l'usage que M. Antoine fait de cette liberté, on voit ce qui arriverait, si elle était étendue à tous les théâtres.

» Il s'en est fallu de peu qu'on en vînt aux coups hier soir, dans la salle des Menus-Plaisirs; s'il n'y a pas eu d'autre scandale qu'un public révolté et poussant des cris furieux, c'est qu'au Théâtre-Libre tout le monde se connaît, c'est que les plus enragés même sont retenus par de vieilles habitudes de scepticisme, c'est que tous se disent : « Ah! bah, après tout cette représentation n'aura pas de lendemain... à quoi bon se porter à des extrémités qui n'ont pas de raison d'être? » Partout ailleurs, on eût cassé les banquettes et peut-être même y aurait-il eu force horions échangés.

» Les *Chapons* sont des bourgeois de Versailles qui, durant l'occupation de la ville par les Allemands, ont eu à loger trois soldats prussiens. Il est absurde de mettre de pareils sujets à la scène. La plaie saigne encore à vif; elle est trop douloureuse pour qu'un public français puisse en supporter le spectacle. Peut-être, cependant, trouverait-on moyen d'exciter la compassion et d'ouvrir la source des larmes, en nous peignant la résignation fière des malheureux, soumis à cette dure humiliation d'héberger les vainqueurs et de leur faire bon visage. Mais les auteurs ont pris plaisir à nous étaler la couardise et la vilenie d'un ménage bourgeois qui, par peur, s'aplatit devant les casques à pointe et s'extasie sur la bonhomie cordiale des soldats qui les portent.

» M. et Mme Barbier ont une vieille bonne qui est depuis vingt ans à leur service. Elle a eu un de ses frères tué à Forbach, au début de la guerre, et elle a, dans un premier mouvement de fureur, déclaré que, si elle tenait un Allemand, elle lui ferait passer le goût du pain. Ce propos qu'ils ont entendu, les terrifie. Si elle allait mettre sa menace à exécution ? Ils la flanquent à la porte, sans même lui donner le temps de faire sa malle. Ils la forcent à partir au petit jour par une pluie battante, et comme ils la regardent, ravis, qui s'éloigne sous l'averse, ils voient leurs trois Prussiens qui défilent.

» — Comment ! s'écrie l'un d'eux d'un ton de compassion, ils vont à l'exercice d'un temps pareil.

» — Parfaitement !

» — Les pauvres gens !

» Et le rideau tombe. C'en était trop. Ce dernier mot a déchaîné un vacarme furieux. Quand la toile s'est relevée pour qu'Antoine vînt dire le nom des auteurs, toute la salle, sauf quelques énergumènes, qui paraissaient très agités, a crié d'une commune voix : Non, non, au rideau ! Antoine demeurait impassible, attendant une éclaircie. Mais on était décidé à ne pas le laisser parler. Au bout de dix minutes, le rideau a baissé, sur l'ordre, m'a-t-on dit, du commissaire de police.

» Il s'est relevé aussitôt, mais les vociférations ont repris de plus belle, et il a fallu le laisser tomber de nouveau, sans qu'Antoine eût trouvé moyen de prononcer le nom des deux auteurs.

» Antoine est inexcusable d'avoir jeté, en jouant cet ouvrage, un défi au public. Aucune raison d'art ne l'y engageait. Il n'y a pas ombre d'observation, ni de style, ni de talent d'aucune sorte. Il y a des ordures qui ont au moins cela pour elles d'être ciselées par un véritable artiste. C'est ici de l'immonde sans excuse. »

SÉNAT

Suite de la séance du mardi 17 juin 1890

Présidence de M. LE ROYER, président

L'enseignement secondaire

La séance est reprise à 4 h. 30.

Le Sénat valide l'élection de M. Fallières dans le département du Lot-et-Garonne.

M. Jules Simon. — Je ne veux pas suivre M. Combes dans la leçon qu'il nous a faite.

C'est de la pédagogie d'un ordre très élevé, mais j'essayerai de me souvenir, plus que lui, que nous sommes ici dans une assemblée politique et non dans une académie ou une assemblée pédagogique. (Très-bien ! très bien !)

S'il y a des déclassés, ce n'est la faute ni de l'Etat ni de l'Université, c'est plutôt celle des familles.

L'enseignement secondaire ne les produit pas tous, la plupart n'ont tout au plus qu'un certificat d'études primaires.

Il faut ajouter au nombre de ces déclassés les pauvres filles qui ont obtenu un brevet d'institutrice.

Il y a deux cents demandes pour une place.

Ces déclassés, il faut en avoir pitié, les renvoyer aux travaux domestiques et dans notre éducation on a tort de ne pas donner assez de dignité à ces travaux.

Je suis d'avis, comme M. Combes, que la nécessité des examens de fin d'année s'impose. Les critiques de M. Combes trouveront de l'écho dans l'université qui est de plus en plus amenée à la liberté de l'enseignement, et je m'en félicite car il fut un temps où elle m'en voulait pour défendre cette liberté.

Souvent, j'entends dire quand je passe « c'est un vieux libéral, » on ne veut pas parler de la liberté politique, mais de la première de toutes : de la liberté de conscience. (Vive approbation.)

L'Université se préoccupe de réformer l'enseignement secondaire, je m'en suis moi-même occupé avec M. Berthelot.

Tous les deux, nous pensons qu'il faut former l'âme sans oublier le corps.

Mais le ministre, comme l'université, ne sont pas toujours libres de faire ce qu'ils veulent. M. Combes veut qu'on se hâte, je ne suis pas de son avis. Il faut y regarder à deux fois avant de faire de grands changements en pareille matière. Vous reprochez à l'université de faire trop de lettres et pas assez de sciences. En cela vous êtes dans l'erreur. Pour le prouver je n'aurai qu'à citer les noms de Jaussel, de Bertrand de Pasteur, etc. (Applaudissements).

L'enseignement des langues vivantes est en grand progrès. Quant au latin et au grec, nous les maintiendrons pour l'honneur de leur pays. (Applaudissements.)

Ces études sont même bien négligées. Le général Deffis, qui a commandé, est partisan de l'enseignement classique pour nos jeunes officiers.

Cette haute assemblée pensera avec moi que, comme autrefois, il faut faire ses humanités. (Longs applaudissements.)

L'orateur est chaudement félicité.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée à 5 h. 10.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 17 juin 1890

Présidence de M. SPULLER, vice-président

La séance est ouverte à trois heures.

La Chambre valide sans discussion l'élection de M. Borriglione dans la deuxième circonscription de Nice.

FIXATION DE L'INTERPELLATION DESPRÈS

Les Sœurs dans les hôpitaux

M. Armand Després. — Je demande la fixation à quinzaine de la discussion de mon interpellation relative à la situation faite aux malades des hôpitaux par le renvoi des Sœurs.

Voix diverses : A un mois.

M. le ministre de l'intérieur. — Je suis à la disposition de la Chambre.

Le renvoi à un mois est mis aux voix.

Le scrutin donne lieu à un pointage.

L'interpellation est renvoyée à un mois par 248 voix contre 231.

La gauche applaudit, tandis que le docteur Després debout, proteste avec énergie.

Fixation de l'interpellation de M. Le Veillé

CUMUL DE TRAITEMENT

M. le président. — J'invite la Chambre à fixer la date à laquelle sera discutée l'interpellation de M. Le Veillé sur le cumul de traitement du procureur de la République à Limoges.

M. Fallières, garde des sceaux. — Il s'agit du procureur de la République de Limoges, qui donnerait des leçons de droit au lycée.

J'aurais besoin de huit à dix jours pour me renseigner sur cette affaire.

M. Le Veillé. — Il suffit à M. le garde des sceaux de se renseigner sur la question de savoir si le procureur de la République touche deux traitements.

Il convient de rappeler les procureurs de la République à leurs parquets et de ne pas tolérer plus longtemps un pareil scandale.

Cris à gauche. — A un mois, à un mois. (Tumulte.)

M. Gotteron. — Le procureur de la République n'est pas payé pour ce travail supplémentaire.

Cris. — A un mois ! à un mois !

L'ajournement à un mois est prononcé par 291 voix contre 161.

PROJETS DIVERS

La Chambre prend en considération la proposition de loi de M. Thellier de Poucheville, portant modification de l'article 6 de la loi du 4 avril 1889, titre 6, du code rural.

La Chambre adopte le projet de loi modifié par le Sénat portant règlement définitif du budget de l'exercice 1880.

LE BUDGET DE 1881

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1881.

M. d'Aillières. — Des faits coupables se sont produits dans le courant de l'exercice 1881.

Il est bien difficile aujourd'hui de les poursuivre; mais il est un fait contre lequel je veux protester. C'est un système qui consiste à ajouter fictivement aux recettes d'un exercice des excédents de l'exercice précédent.

C'est là un système dangereux et irrégulier.

Il a été critiqué avec raison par M. Siegfried.

Les recettes qu'on a ajoutées aux ressources de l'exercice 1881 devaient servir à couvrir les déficits des budgets alors existants.

D'autres irrégularités ont été commises.

En 1881, il y a eu un emprunt considérable ; la cour des comptes constate qu'il n'a été rendu compte par aucun compte de cette émission de rentes.

Elle déclare ne pas être en mesure de s'assurer si toutes les règles ont été suivies.

Je proteste contre la façon dont ces comptes ont été établis et je déclare que je m'abstiendrai dans le vote du projet de loi. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. Mir, rapporteur. — La cour des comptes a déclaré elle-même que les imperfections relevées dans les comptes de cet exercice étaient peu importantes et disparaissaient dans l'ensemble d'une gestion très régulière. (Exclamations à droite. — Très bien ! à gauche.)

M. d'Aillières. — En 1881, il y avait une augmentation de 600 millions de dépenses sur 1870. Or, en 1875 et 1876, il y avait, au contraire, diminution : en 1881, nous n'étions cependant qu'au début de nos dépenses (très bien, très bien, à droite).

Mais il y a encore, dans ce budget de 1881, d'autres irrégularités : il y avait notamment un chef d'institution qui devait 20.000 francs au lycée Charlemagne; il était en même temps conseiller municipal. La ville lui a acheté son institution 180.000 francs sur lesquels il aurait pu payer sa dette ; mais le ministre des finances a donné ordre de lui payer intégralement les 180.000 francs.

Quand plus tard on lui a réclamé les 20.000 fr., il n'avait plus rien!

M. Deprès. — Vous confondez. Il y avait deux instituteurs, l'un devait 20,000 francs; c'est l'autre qui a reçu 180,000 francs.

M. d'Aillières. — Il résulte du rapport de la Cour des comptes que c'est bien le même qui a reçu les 180,000 francs. (Très bien !)

M. Félix Faure, président de la Commission. — Le fait remonte à 1877, c'est-à-dire au cabinet du 16 mai.

M. D'Aillières. — Le fait coupable c'est d'avoir attendu qu'il n'y eut plus rien pour faire valoir la créance. (Très bien à droite).

M. Félix Faure. — Le budget de 1881 s'élève à 1,600 millions de plus que celui de 1879, il y a dans cette augmentation 1,200 millions qui sont une conséquence de la guerre de 1870.

M. d'Aillières. — Ces charges n'existaient plus en 1876. (Applaudissements à droite).

M. Félix Faure. — Ce n'est pas au gouvernement républicain qu'il faut se prendre de l'augmentation du budget, c'est au gouvernement personnel, au gouvernement impérial. (Très bien à gauche, rires ironiques à droite).

M. d'Aillières. — (Cris à gauche : Aux voix ! aux voix !) Je maintiens que ce n'est pas le cabinet de 1877 qui a donné l'ordre de ne pas poursuivre ce chef d'institution. (Très bien à droite).

M. Rouvier. — Le budget de 1881 s'est soldé par un excédent de 106 millions, défalcation faite des ressources d'emprunt; il reste encore 26 millions d'excédent. Les finances de la République défient donc toute critique. (Rires ironiques à droite. Applaudissements à gauche).

La discussion générale est close.

L'ensemble du projet est adopté par 322 voix contre 18.

LE BUDGET DE 1882

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1882.

M. d'Aillières. — Le chiffre des amendes en matière des contributions indirectes baisse en 1882. On doit l'attribuer à un manque de sévérité pour certains délinquants. (Protestations à gauche).

C'est une issue par laquelle s'échappent des ressources considérables. Au moment où l'on propose des impots nouveaux, il est bon de rappeler qu'on devrait faire rendre à chacun ce qu'il doit sur les impots existants. (Applaudissements à droite).

M. Rouvier, ministre des finances. — Depuis 1887 toutes les réclamations en matière d'amende pour les contributions indirectes sont examinées par un comité spécial indépendant où le ministre ne siège pas. C'est là une garantie d'indépendance qui a donné de bons résultats.

Le projet est adopté par 339 voix.

LE BUDGET DE 1883

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant règlement définitif de l'exercice 1883.

M. d'Aillières signale une autre irrégularité:

Il a été nommé plus d'inspecteurs généraux de l'enseignement primaire que n'a autorisé la loi des finances. On les paie donc sur d'autres chapitres. (Très bien ! à droite, cris à gauche : aux voix ! aux voix !)

M. Félix Faure reconnaît que les critiques de M. d'Aillières ont leur valeur, mais il a tort d'en faire une question politique.

M. d'Aillières. — Je remercie M. le Président de la commission de ses paroles bienveillantes: Que mes amis et moi, nous nous sommes fait un devoir, depuis dix ans, de dévoiler toutes les irrégularités, tous les abus qui se commettent. Les finances de ce pays en profitent; si vous étiez animés des mêmes sentiments que nous les choses en iraient mieux ; nous continuerons, soyez-en sûr. (Applaudissements prolongés à droite.)

M. Rouvier. — C'est à la majorité républicaine qu'il faut attribuer le mérite des améliorations et des perfectionnements de la machine gouvernementale ainsi qu'au gouvernement lui-même. Du reste il ne s'agit dans toute cette discussion, que de menues infractions. (Protestations à droite, applaudissements à gauche.)

L'ensemble du projet est adopté par 343 voix.

M. Deloncle dépose un projet de résolution invitant le gouvernement à établir d'urgence un *modus vivendi* avec la Grèce jusqu'au 1er février 1892.

Le projet est renvoyé à la commission des douanes.

La séance est levée à 6 heures 1/2 et renvoyée à jeudi.

NOUVELLES DU JOUR

MM. Constans et Laur

Paris, 17 janvier. — On a remarqué aujourd'hui dans les couloirs une longue conversation entre M. Constans et M. Laur. Une vingtaine de journalistes faisaient cercle autour d'eux et riaient très fort des plaisanteries plus ou moins spirituelles du ministre de l'Intérieur.

Dans cette conversation on a parlé de tout, des nihilistes, du boulangisme, de l'attitude de la droite et des radicaux.

La seule phrase à noter est celle-ci :

« Vous cherchez, dit M. Laur, à attirer la droite à vous. »

» Si la droite veut venir à nous, répond M. Constans, je ne m'y opposerai pas : mais si elle ne veut pas, tant pis, je m'en fiche comme d'une guigne (textuel) et il en est de même des radicaux ; nous ne voulons pas marcher à leur remorque. »

La maladie qui règne en Espagne

Madrid, 17 juin. — Le ministre de l'intérieur a réuni le conseil supérieur de santé qui, nonobstant les résultats négatifs du même système appliqué en 1885, a pris les résolutions suivantes par 5 voix contre 4.

Il est probable, mais pas sûr, qu'il s'agit du choléra asiatique.

On peut déclarer néanmoins que la maladie est contagieuse. On adoptera le système d'isolement du foyer de l'épidémie.

Dans l'intérieur du royaume, on entourera les localités envahies par des cordons de troupes. On enverra une commission technique.

On fera aux frais de l'Etat, tout ce qui est nécessaire pour l'envoi de médicaments et de désinfectants.

Les précautions sanitaires maritimes seront prises contre les provenances de Valence.

Madrid, 17 juin. — Le conseil des ministres réuni d'urgence ce midi, a approuvé les résolutions de la majorité du conseil supérieur de santé.

Six médecins, avec le directeur général de la santé, partiront ce soir pour Valence.

Le capitaine-général de cette ville a fourni des troupes pour former un cordon sanitaire, et le préfet a envoyé des médecins au secours d'une ville infestée.

D'accord avec les autorités, le gouvernement fait préparer des barraquements au cas où l'épidémie se présenterait dans la capitale.

On procède ensuite à l'examen des égoûts des hospices et des marchés.

Paris, 17 juin. — Le gouvernement a donné l'ordre d'installer à la frontière espagnole une surveillance sanitaire semblable à celle qui a été exercée en 1885, et qui a été couronnée de succès.

Madrid, 17 juin. — Dans la journée du 16 juin, il y a eu à Montichelbo, 12 cas nouveaux et 5 décès; A Castello deux cas et un décès; A Albaïda, un décès; à Carpajuente un cas; à Jotiya un cas; à Rugat 6 décès; à Valence un cas.

Un professeur d'histologie à l'université de Valence, après un long examen des déjections des malades d'Uruja, soutient que l'épidemie est positivement cholérique.

Madrid, 17 juin. — D'après des bruits qui circulent avec persistance, la maladie qui règne à Malaga serait la fièvre jaune.

On raconte qu'un passager venant d'outre-mer aurait donné un lunch à des musiciens qui lui avaient fait un sérénade et que les premières personnes malades auraient été des enfants faisant partie de la troupe des musiciens.

Au Dahomey

Paris, 17 juin. — Une dépêche de Kotonou annonce que le roi de Dahomey a fait chez les Eggos un raid dans lequel il a enlevé un millier de noirs.

Après ses échecs devant Kotonou et Porto-Novo, Badazin n'osait rentrer à Abomey sans ramener avec lui son cortège ordinaire de prisonniers voués au sacrifice humain. C'est ce qui l'a déterminé à pousser une pointe vers Abéokouta.

La grève de St Etienne

St-Etienne, 17 juin. — 500 mineurs sont descendus ce matin dans le puits à St-Etienne; presque tous travaillent à Villars. On voit que la grève bat de l'aile. Certains mineurs voulant descendre ce matin ont été refusés par les Compagnies.

La commission de l'armée de la délégation hongroise

Budapest, 18 juin. — Dans la séance d'aujourd'hui de la commission de l'armée de la délégation hongroise, le ministre de la guerre a déclaré de nouveau que l'on ne pouvait dans les circonstances actuelles éviter d'augmenter l'effectif de présence en temps de paix.

Le ministre a ajouté qu'il ne pouvait par conséquent fournir aucune indication concernant l'importance de l'augmentation de l'effectif, et les dépenses que cette mesure nécessitera.

L'affaire de Vicq

Paris, 17 juin. — Dans le développement de son interpellation M. du Breuil de Saint Germain insistera principalement sur ces deux points : les sympathies que les sœurs avaient su conquérir dans une population presque exclusivement républicaine et le dommage considérable qu'éprouvera la commune de Vicq du fait de la laïcisation, puisqu'elle y perdra un legs de 69,000 fr.

Quant aux procédés de l'administration, le député de Langres soutiendra que la loi s'oppose à l'emploi de moyens violents et que cette attitude est en complète contradiction avec les paroles d'apaisement prononcées récemment par M. Carnot.

L'embarquement d'Eyraud

Paris, 17 juin. — Voici les premiers détails qui sont arrivés au parquet sur l'embarquement d'Eyraud.

Lorsque Eyraud s'est trouvé en présence de Soudais et Gaillard dans la cabine, il n'a manifesté aucune surprise. Il a dit à Soudais :

Vous auriez pu me prendre quand vous êtes venu pour la première fois à New-York, mais j'avais lu dans un journal la nouvelle de votre arrivée et je me suis enfui à San-Francisco. N'ayez pas de crainte, je ne me suiciderai pas en route.

Comme il faisait très chaud dans la cabine, une des personnes présentes donna à Eyraud son éventail, mais Soudais le lui enleva.

On offrit au prisonnier un cigare, mais les agents ne lui permirent pas de fumer. L'éclairage électrique s'est éteint à deux reprises dans la cabine et les agents durent tenir Eyraud à bras le corps jusqu'à ce qu'il fit de nouveau clair.

Lorsque le *Lafayette* se mit en route, Eyraud déjeuna ; il était assis entre les deux agents. Il demanda du vin et on lui en donna dans une cuiller en étain, ce qui l'irrita. On ne lui donna ni couteau ni fourchette.

Au Sénégal

Saint-Louis, 17 juin. — Le 8, l'arrière-garde de la colonne Archinard a été attaquée à Kalé par 4,000 hommes d'Ahmadou. Ceux-ci ont été mis en fuite après une lutte des plus vive.

La veille, Ahmadou avait fait une vaine tentative pour s'emparer du train emportant sa famille et celle d'Ousman-Gassi.

Abdoul-Boubakar s'est décidé à ne pas recevoir Aliboury, mais il ne le combat pas.

Kalé, où l'armée d'Ahmadou, sultan de Ségou, a attaqué notre arrière-garde, se trouve sur la route qui relie nos postes entre Sénégal et Niger, à une vingtaine de kilomètres à l'est de Bafoulabé.

Comme on le voit, les échecs d'Ahmadou d'une part et d'Aliboury d'autre part ont donné à réfléchir à Abdoul-Boubakar, chef du Bossea, dont l'hostilité à l'autorité française est bien connue.

Néanmoins, il importe de bien veiller dans nos possessions du Soudan français et de prendre des mesures pour y remplacer par des troupes indigènes les tirailleurs sénégalais détachés au Dahomey.

La représentation industrielle et commerciale

Paris, 17 juin. — La commission de 22 membres chargée de l'examen des divers projets et propositions de loi relatifs à la représentation industrielle et commerciale s'est réunie aujourd'hui à une heure et demie, pour entendre la lecture du rapport de M. Léon Renaud sur la première partie de son travail.

Ce rapport, qui conclut à l'augmentation des attributions et des pouvoirs des chambres de commerce et d'industrie, et à l'extension de l'électorat, a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Sur la proposition du président, M. Aynard, des félicitations ont été adressées au zèle rapporteur, par la commission tout entière.

Ce document sera déposé aujourd'hui même par M. Léon Renaud sur le bureau de la Chambre.

Il y a donc tout lieu d'espérer que l'adoption d'une loi si libérale et si favorable au développement de notre activité industrielle et commerciale sera prochainement un fait accompli.

La commission a décidé après cette lecture de continuer son travail par l'examen des divers projets qui ont trait à la reconstitution du conseil supérieur du commerce et de l'industrie et qui feront l'objet d'une seconde loi.

Les cartouches comprimées pour mines

Paris, 17 juin. — Le gouvernement a retiré son projet de loi du 25 novembre 1889 sur le prix de la vente des cartouches comprimées de poudre pour mines grisouteuses, à base de coton-poudre et de nitrate d'ammoniaque.

L'affaire de Vicq

Paris, 17 juin. — M. du Breuil de Saint-Germain, député de Langres, a prévenu le gouvernement qu'il demanderait jeudi à interpeller sur les incidents de Vicq.

Les évènements du Dahomey

Paris, 17 juin. — Le ministre de la marine a reçu ce matin une dépêche de Kotonou, annonçant que le transport la *Durance* est arrivé hier soir dans le golfe de Bénin.

La *Durance*, comme nous l'avons déjà dit, transporte à Kotonou des baraquements demandés par M. le commandant Fournier.

Le capitaine d'artillerie, M. Décour, est chargé de procéder à l'installation de ces baraquements destinés à servir de refuges et même d'hôpitaux militaires à nos soldats.

La dépêche annonce que tout va bien à bord.

La *Durance* avait quitté Rochefort le 18 mai dernier.

L'anniversaire de la bataille de Lissa

Vienne, 17 juin. — Le gouvernement a ordonné que l'anniversaire de la victoire remporté à Lissa par la flotte autrichienne sur la flotte italienne soit célébré cette année, seulement par les autorités militaires.

Toute manifestation ayant un caractère politique sera interdite.

Le gouvernement autrichien a pris cette décision par crainte de contre-manifestations des irrédentistes en Italie.

Au conseil des ministres

Paris, 17 juin. — Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

Le Conseil a été exclusivement consacré à l'expédition des affaires courantes.

M. Develle a soumis à la signature de M. Carnot un décret instituant des médailles d'honneur pour les ouvriers agricoles comptant plus de trente années de service. Ces médailles seront analogues à celles délivrées aux travailleurs par le ministère du commerce et de l'Industrie.

M. Fallières a entretenu ses collègues du projet relatif au partage et à la vente des biens appartenant aux mineurs, projet qu'il compte déposer à la prochaine séance.

Le général Boulanger en Afrique

L'*Estafette* publie la dépêche suivante :

« Londres, 16 juin. — Les journaux anglais affirment que l'ex-général Boulanger se mettra prochainement à la tête d'une expédition française pour explorer l'intérieur de l'Afrique.

» L'entreprise serait montée par quelques capitalistes américains.

» On en rit beaucoup à Londres. »

Un nouveau scandale au Conseil municipal de Nîmes

Nîmes, 17 juin. — Le conseil municipal, convoqué aujourd'hui en session extraordinaire, a tenu une séance des plus orageuses et l'ordre du jour n'a pu être abordé.

Dès le début, le maire, M. Pascal, a été traité d'*escamoteur* pour ne pas avoir convoqué le conseil en session ordinaire.

M. Numa Gilly ayant demandé la parole, se l'est vu refuser par le maire, d'où tumulte qui se transforme bientôt en un charivari indescriptible.

Tous les conseillers étaient debout, criant, gesticulant; de guerre lasse, le maire se couvrit et déclara la séance levée.

Un certain nombre de conseillers n'ayant pas aussitôt quitté la salle, le maire a requis le commissaire de police qui, ceint de son écharpe, les a invités à se retirer.

Les conseillers ont déclaré qu'ils ne céderaient qu'à la force.

Alors les huissiers éteignirent le gaz et, après quelques instants de discussion dans l'obscurité, les conseillers quittèrent la salle.

Banquets des étudiants catholiques à Paris

Paris, 17 juin. — Ce soir a eu lieu, dans la grande salle du cercle catholique des étudiants, décorée, pour la circonstance, de faisceaux de drapeaux aux couleurs françaises et pontificales, le banquet annuel de la Saint-Pierre, qui a réuni les cinq cents membres de l'association.

Le R. P. Didon, prieur du collège d'Arcueil, présidait cette fête de famille.

Auprès de lui avaient pris place, en même temps que les membres du cercle, Mgr d'Hulst, recteur de l'Université, plusieurs députés conservateurs, notamment MM. Thellier de Poncheville, de Lamarzelle, etc., un certain nombre de conseillers municipaux conservateurs, etc.

Après que M. l'abbé Fonsagrive eut rendu compte de la situation matérielle du cercle depuis le dernier exercice et que plusieurs membres du cercle eurent récité des poésies très applaudies, le R. P. Didon, se levant au milieu du plus profond silence, a prononcé un discours d'une éloquence remarquable où il a traité des devoirs de la jeunesse catholique.

Le R. P. Didon, après avoir exprimé la joie profonde que lui a fait éprouver sa réception à Arcueil, où se trouve réunie une partie de l'élite de la jeunesse française, a fait l'éloge des associations de la jeunesse studieuse et notamment de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

L'éminent orateur a montré la lutte qui constitue la vie et a ajouté : « Nous sommes frères pour la cause de Dieu. »

Puis, exprimant les carrières qui s'ouvrent devant les jeunes gens :

« Poètes, s'écrie-t-il, donnez aux âmes le sentiment de Dieu ; romanciers, montrez que l'homme est aux prises, non pas avec la fatalité qui l'écrase, mais avec Dieu, devant qui il doit s'incliner ; historiens, faites entendre au monde la vérité chrétienne. »

Le R. P. Didon a terminé par une invocation à la France, notre mère, lui demandant de choisir entre la jeunesse sans croyance et les jeunes gens qui ont juré de mourir en disciples de Jésus-Christ.

Des applaudissements enthousiastes ont accueilli la péroraison du R. P. Didon.

La réunion s'est terminée sur une courte allocution de Mgr. d'Hulst, le successeur du R. P. Monsabré à la chaire de Notre-Dame.

NOUVELLES MILITAIRES

Les députés soldats. — Un député de Limoges a déposé une proposition portant qu'en temps de guerre les plus jeunes membres du Parlement seront envoyés aux armées en qualité de commissaires civils. Les autres membres continueraient à siéger.

Manœuvres de montagne. — Le ministre de la guerre a invité le général baron Berge, commandant le 16e corps d'armée, à préparer un nouveau programme de manœuvres de montagne. Presque toutes les troupes du 14e corps (Lyon) devront opérer en septembre dans la région alpine.

Les états-majors de corps d'armée étudient, de concert avec les autorités ecclésiastiques, l'affectation des jeunes gens tombant sous le coup de la nouvelle loi de recrutement, après s'être destinés au service des cultes reconnus par l'Etat. Dans un certain nombre de corps d'armée, les commandants de recrutement ont été invités à préparer l'affectation exclusive des étudiants ecclésiastiques au corps de troupe stationné dans la même ville que le séminaire où ces jeunes gens reçoivent l'instruction religieuse.

Les conseils de revision terminent leurs opérations, et l'affectation des recrues aux corps des différentes armes va se faire par les soins des commandants de recrutement. Le défaut d'instruction de principe sur l'incorporation des séminaristes risque de donner lieu à des mesures arbitraires.

Question de recrutement. — Notre correspondant de Nevers nous envoie la copie du télégramme ci-après adressé par le Ministre de la marine au préfet de la Nièvre, en réponse à une question posée par ce fonctionnaire :

« Les engagés volontaires marchant avec la classe 1886, appartenant aux équipages de la flotte et aux troupes de la marine, ne devant être congédiés que dans le courant de l'année 1891, seront présents sous les drapeaux au 1er novembre prochain ; ils doivent donc conférer la dispense à leurs frères de la classe de 1889. »

La question résolue par ce télégramme est de nature à intéresser un grand nombre de familles de militaires de l'armée de mer.

Le ministre de la guerre est revenu très satisfait de son cour séjour au camp de Châlons. Les formations de combat expérimentées avec succès par les troupes mises à la disposition du général du Guiny seront essayées sur une grande échelle pendant les manœuvres du 1er corps contre le 2e entre Cambrai et Péronne.

M. le général Billot, qui doit diriger ces manœuvres, comme commandant éventuel de l'armée du nord, a assisté samedi, avec le général Loizillon, nouveau commandant du 1er corps, aux exercices à double action avec poudre sans fumée des troupes d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie en ce moment au camp de Châlons.

Les modifications aux règlements de manœuvres envoyées à l'examen du général du Guiny et de la commission d'expériences ne seront arrêtées qu'après les manœuvres d'automne. Elles seront, du reste, soumises aux délibérations du conseil supérieur de la guerre puisqu'elles toucheront à la tactique qui serait suivie par nos armées en campagne.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix. 18 juin. — Hauteur barométrique, 767. Température :

A 7	heures du matin.	15 degrés au dessus de zéro.
A 1	» du soir....	21 degrés au dessus de zéro.
A 5	» »	19 degrés au dessus de zéro.

Paris, 17 juin. — La pression continue à diminuer dans le nord et l'ouest du Continent (6 mm mer du Nord, 4 Irlande, ouest France); elle augmente lentement dans le Sud et l'extrême Nord.

L'aire supérieure à 770 mm disparaît de la France et le baromètre n'atteint plus que 767 mm. Un minimum persiste vers Moscou (751 mm).

Le vent est faible d'entre Sud et Ouest sur la Manche, variable sur nos côtes de l'Océan et de la Provence. On signale des pluies sur les îles Britanniques, le Nord et l'Est de l'Europe.

La température est en hausse, elle était ce matin de 7 degrés à Bodo, 14 à Paris, 15 à Lyon, 19 à Alger et 22 à Brindisi.

En France, la température va continuer à se relever et un peu de pluie est probable vers le littoral de la Manche.

A Paris, hier, très belle journée.

Température : maximum 21 degrés 8; minimum, 8 degrés 5.

LA TENUE DES LIVRES SIMPLIFIÉE

Il vient de paraître un traité sur un nouveau système simplifié de tenue des livres, par M. Henri Steenhouwer, expert-comptable, professeur de comptabilité générale à l'Union française de la Jeunesse.

Cette méthode, mise à la portée de tous, offre aux commerçants, les plus grands avantages. Elle a déjà reçu plusieurs récompenses importantes.

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'accident de la cour des pompiers. — Les nouvelles qui nous parviennent sur l'état de santé des pompiers Castelain et Bécue sont excellentes. Jusqu'ici aucune fièvre ne s'est déclarée.

M. Hubert, capitaine des Sapeurs-Pompiers, s'est rendu, mardi matin à l'Hôtel-Dieu pour rendre visite aux deux blessés.

Les cars à vapeur. — Par suite des travaux de voirie, exécutés dans la rue Neuve, pour la construction de l'égoût collecteur, les cars à vapeur s'arrêteront, pendant quelque temps, à la *Barque d'Or*, rue de Lille.

Nomination d'un instituteur. — Par arrêté de M. le préfet du Nord en date du 11 juin courant, M. Arthur Roussel, instituteur titulaire adjoint à Denain, est nommé en la même qualité à Roubaix, école de la rue du Moulin, emploi de création nouvelle.

L'éclipse de soleil. — C'est mardi matin, entre 7 heures et 10 heures qu'a eu lieu l'éclipse de soleil annoncée.

Malheureusement, à Roubaix et dans la région, les nuages ont empêché d'observer ce curieux phénomène astronomique.

L'éclipse de mardi est la 219e du siècle.

La dernière éclipse totale visible à Paris a été celle du 22 mai 1912, qui dura deux minutes seize secondes ; malheureusement, l'observation en fut presque impossible, à cause des nuages qui couvraient le ciel ce jour-là. L'obscurité fut complète, et les astronomes purent apercevoir Vénus et Mercure des deux côtés du soleil éclips